



Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Séance du 2 septembre 2020 à 19 H 30

L'an deux mille vingt, le 2 septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19 H 30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Date de convocation : 28 août 2020

Présents (22) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric (*arrivé à 19h37*), FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes BONARINI Sonia, BORNAZEAU Céline, CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maïté, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoir (1) : M. MAURILLE Bruno à Mme MARCHAND Maïté.

Absent excusé (1) : M. MAURILLE Bruno.

Secrétaire de séance : M. MACARY Laurent.

-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-----------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 | unanimité |
| - Remboursement anticipé d'un emprunt | unanimité |
| - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | unanimité |
| - Adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire | unanimité |
| - Adoption du contrat de location de la salle des fêtes aux particuliers | unanimité |
| - Adoption de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations | unanimité |
| - CIAC Latitude Nord Gironde – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention pour la mise en œuvre d'ateliers informatique en bibliothèques | unanimité |
| - CDC Latitude Nord Gironde – Rapport d'évaluation des transferts de charges 2020 | unanimité |
| - CDC Latitude Nord Gironde – Demande de remboursement de frais de reproduction de clés | unanimité |
| - CDC du Grand Cubzaguais – Demande de remboursement de frais de consommation d'eau et de nettoyage | unanimité |
| - Rétrocession et intégration dans le domaine public communal de la voirie, des équipements publics et des espaces verts du lotissement « Le Vallon de Fontgerveau » | majorité |
| - Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°52 sise lieu-dit « Lapourcaud » | unanimité |
| - SIAEPA du Cubzadais Fronsadais – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement – année 2019 | unanimité |
| - Vinci autoroutes / ASF - Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de remise des voiries rétablies | unanimité |

- | | |
|--|-----------|
| - SDEEG – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage « Opération d'effacement de réseaux de télécommunications | unanimité |
| - SDEEG – demande de subvention au titre du 20% de l'éclairage public rue Adrien Niaud | reporté |
| - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) | unanimité |

DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

- Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Tables pour la salle de réunion commandées,
- Recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat CAE / PEC,
- Table de ping-pong installée aux vestiaires du foot,
- Réfection du chemin d'accès entre l'école maternelle et la « rue des Prunus »,
- Devis de voirie pour réfection des voies communales,
- Travaux débutés sur la parcelle de la future résidence intergénérationnelle,
- Réparation du radar pédagogique au lieu-dit « Le Grand Village »,
- Etude sur éclairage public de l'abribus « St Léger »,
- Proposition de création d'un groupe WhatsApp pour échanges d'informations entre élus,
- Problèmes de voisinage

SÉANCE LEVÉE À 22 H 09

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).